



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Maintien

Question orale n° 1231

### Texte de la question

M. Georges Privat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le phénomène des rave-party. Ce type de manifestation ne cesse en effet de se multiplier. Or, au-delà d'un phénomène musical, ces réunions sont très souvent de véritables « drogue-party ». Elles sont en effet un cadre idéal de négoce pour les trafiquants de drogue. Se fondant dans la foule et profitant de la difficulté pour les forces de l'ordre de localiser le lieu de ces manifestations clandestines, ils en profitent pour exercer, dans une quasi-impunité, ce commerce de mort. Ainsi, depuis quatre ans, en Languedoc-Roussillon, des rassemblements de rave-party sont organisés pendant tout l'été et leur localisation est diffusée sur le réseau Infoline. Il est de la responsabilité de tous les élus de lutter contre ce phénomène. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour interdire les rave-party et mettre hors d'état de nuire les « vendeurs de mort ».

### Texte de la réponse

M. le président. M. Georges Privat a présenté une question no 1231.

La parole est à M. Georges Privat, pour exposer sa question.

M. Georges Privat. Monsieur le ministre de la fonction publique, ma question s'adresse à la fois à M. le ministre de la justice, à M. le ministre de l'intérieur et à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Elle concerne la lutte contre la toxicomanie et les « rave-parties ».

Les rave-parties sont un phénomène relativement courant, qui s'amplifie et pose de sérieux problèmes judiciaires et administratifs.

Il est de notre responsabilité d'élus de lutter contre ces véritables guet-apens pour la jeunesse où il est plus souvent question de drogue que de musique techno-rave.

Les retombées morales et sociales économiques dégradantes des rave-parties impliquent notre nation et son territoire dans son ensemble.

Le caractère délibéré de ces manifestations misérables, intolérables en ce qu'elles reflètent un mal-vivre et un incivisme généré par notre société, nous conduit à réfléchir sur ce grave problème.

Depuis trois ou quatre ans, tous les étés, nous assistons à des rassemblements de « rave » qui diffusent sur le réseau Infoline leur localisation.

Parmi les participants, il y a des dealers qui s'enrichissent en vendant leurs drogues : résine de cannabis, buvards de LSD, pilules d'ecstasy, héroïne, etc.

Qu'est-il envisagé de faire pour empêcher les « rave-parties » qui se multiplient et faire arrêter les vendeurs de mort ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Je vous prie, monsieur le député, d'excuser l'absence de mon collègue ministre de l'intérieur qui m'a demandé de répondre à sa place à cette question très difficile.

Les soirées « rave » retiennent l'attention de la police nationale et de la gendarmerie sur le plan de la sécurité, de

la salubrite et de la lutte contre la toxicomanie. M. Debre a d'ailleurs fait le point sur cette question il y a quelques semaines, lors des questions d'actualité.

En cooperation avec la gendarmerie et les douanes, les services de police ont obtenu de bons resultats dans la lutte contre le trafic d'ecstasy. Le nombre des saisies s'est accru de 65 % en un an et plus de 275 trafiquants ou revendeurs ont ete interpelles, ce qui constitue une augmentation notable par rapport aux annees precedentes. Nous avons par ailleurs etabli la responsabilite de plusieurs organisateurs de ces soirees dans le cadre d'infractions a la legislation sur les stupefiants.

C'est notamment le cas pour la «rave party» qui devait se derouler en aout dernier a Millau dans l'Aveyron. Interdite par le sous-prefet, elle a fait l'objet d'une importante operation menee conjointement par la gendarmerie et la police, entrainant une trentaine d'interpellations pour infraction a la legislation sur les stupefiants.

Au-dela de ces resultats, il faut definir une doctrine d'action coherente et uniforme et sensibiliser l'ensemble des personnels de la police nationale a ce type de situations. Les services du ministere de l'interieur y travaillent et des instructions ont ete passees pour que, sur le terrain, les prefets soient capables d'y repondre efficacement.

Enfin, dans le cadre de l'Union europeenne, la France demande que l'on mette l'accent sur la necessite d'organiser en commun l'identification et la lutte contre la fabrication et le trafic de nouvelles drogues de synthese, qui sont tout aussi dangereuses que les drogues traditionnelles.

M. le president. La parole est a M. Georges Privat.

M. Georges Privat. Monsieur le ministre, je vous prie de remercier M. le ministre de l'interieur pour ces precisions qui me satisfont pleinement. Nous devons lutter contre cette toxicomanie qui s'amplifie. Vous avez cite la party de Millau au mois d'aout. La semaine derniere encore, une autre se deroulait en Aveyron, et tout le monde est inquiet de cette proliferation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Privat Georges](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1231

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 1996, page 7912

**Réponse publiée le :** 11 décembre 1996, page 8159

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996